

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.03.2021

Numéro de version 14

Révision: 16.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** BRUNOX® Lubri-Food® (BULK)

· **UFI:** 3XC1-70X2-W000-K9XR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit** PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Catégorie de processus

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Emploi de la substance / de la préparation

Produit d'entretien

Détergent pour acier allié

Produit lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

BRUNOX Korrosionsschutz GmbH

Adlzreiterstrasse 13, 85051 Ingolstadt

Postfach 100127 , 85001 Ingolstadt

Tel. + 49/ (0) 841 961 29 04

Fax + 49/ (0) 841 961 29 13

E-mail: office@brunox.com

UFI info / E-mail: ufi@brunox.com

www.brunox.de

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2021

Numéro de version 14

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: BRUNOX® Lubri-Food® (BULK)

(suite de la page 1)

BRUNOX AG
Tunnelstrasse 6
CH - 8732 Neuhaus/SG

Tel. +41/ (0)55 285 80 80
Fax +41/ (0)55 285 80 81

E-mail: office@brunox.com
www.brunox.swiss
UFI info / E-mail: ufi@brunox.com

· **Service chargé des renseignements:**
Abteilung Produktsicherheit / Product Safety Department:

Tel. - Switzerland: +41/ (0)55 285 80 80
Tel. - Germany: +49 / (0)841 961 29 04

Mo - Do / Mon - Thu: 08:00 - 16:00 Uhr
Fr / Fri: 08:00 - 12:00 Uhr

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Toxikologisches Informationszentrum
CH - 8030 Zürich, Freiestrasse 16
Tel. +41/ 044 251 51 51
Notruf - CH, STIZ : 145 Notruf - D - : Giftnotrufzentrale 030 19240
Notruf - BE - : 070 -245 245 EUROPÄISCHE NOTRUFNR. : 112
Notruf - FR - : + 33 2 41 48 21 21; + 33 5 5696 4080; + 33 320 44 44 44; + 33 4 72 11 69 11;491
75 25 25; + 33 3 8332 36 36; 1 40 05 48 48;
+ 33 2 99 59 22 22; + 33 3 883 73 737; + 33 5 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2021

Numéro de version 14

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: BRUNOX® Lubri-Food® (BULK)

(suite de la page 2)

Pictogrammes de danger

GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

distillats légers (pétrole), hydrotraités

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 64742-47-8

distillats légers (pétrole), hydrotraités

50-100%

Numéro CE: 926-141-6

☞ Asp. Tox. 1, H304

Reg.nr.: 01-2119456620-43-XXXX

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2021

Numéro de version 14

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: BRUNOX® Lubri-Food® (BULK)

(suite de la page 3)

- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Vertiges
Migraine
Nausées
- **Risques** Risque de pneumonie.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Poudre d'extinction
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2021

Numéro de version 14

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: BRUNOX® Lubri-Food® (BULK)

(suite de la page 4)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**· Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2021

Numéro de version 14

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: BRUNOX® Lubri-Food® (BULK)

(suite de la page 5)

Filtre A/P2

Filtre AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:****Forme:**

Liquide

Couleur:

Incolore

Odeur:

Inodore

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

Non déterminé.

Changement d'état**Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.**Point initial d'ébullition et intervalle****d'ébullition:**

175 °C

Point d'éclair

73 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

Température d'inflammation:

210 °C

Température de décomposition:

Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2021

Numéro de version 14

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: BRUNOX® Lubri-Food® (BULK)

(suite de la page 6)

- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**
 - Inférieure:** 0,5 Vol %
 - Supérieure:** 6,5 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 2 hPa
- **Densité à 20 °C:** 83 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique à 20 °C:** 7 mPas
 - Cinématique:** Non déterminé.
- **Teneur en solvants:**
 - VOC (CE)** 0,00 %
 - Teneur en substances solides:** 0,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
CAS: 64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités
Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2021

Numéro de version 14

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: BRUNOX® Lubri-Food® (BULK)

(suite de la page 7)

Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h >5.000 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:**· Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Bei längeren und/oder häufigem Hautkontakt sind Reizerscheinungen möglich.

Prolonged skin contact will result in defatting of the skin, leading to irritation, and in some cases, dermatitis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires:**· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique:****CAS: 64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités**

LC50/96 h 1.000 mg/l (Fish)

EC50/48h 1.000 mg/l (daphnia)

IC50 Algen 1.000 mg/l (algae)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2021

Numéro de version 14

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: BRUNOX® Lubri-Food® (BULK)

(suite de la page 8)

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.03.2021

Numéro de version 14

Révision: 16.03.2021

Nom du produit: BRUNOX® Lubri-Food® (BULK)

(suite de la page 9)

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/114**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit
- **Contact:** siehe Seite 1 / see page 1
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**